



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
tenue les 10 et 17 septembre 2019

Réf. 1242

Jérôme Champagne et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour (**document joint**)
4. NÉGO 2020 : Consultation sur le cahier de négociation sectorielle (**documents joints 4a, 4 b et 4 c**)
5. Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue

Alexandre D. Lahaie souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il précise qu'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire qui porte exclusivement sur la négociation sectorielle.

2. Nomination à la présidence d'assemblée

Le comité exécutif propose Jérôme Champagne à titre de président d'assemblée. Il est élu.

Jérôme souligne la présence de Daniela Berberova, stagiaire en technique d'hygiène dentaire. Il demande à l'assemblée de l'accueillir à titre d'observatrice. L'assemblée y consent. Jérôme souligne la présence d'un membre en web diffusion via Zoom.

3. Adoption de l'ordre du jour

Jérôme Champagne fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Francis Boudreau et appuyé par Roxana Paniagua Humeres,

l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. NÉGO 2020 : Consultation sur le cahier de négociation sectorielle

Jérôme explique le déroulement de l'assemblée qui débute par une introduction d'Alexandre D. Lahaie, suivi d'une présentation des cahiers de négociation sectorielle et des problématiques par deux membres du comité de mobilisation et de négociation de la FNEEQ (15 à 20 minutes) et d'une période de questions d'éclaircissement (15 minutes), la tenue d'un comité plénier (30 minutes) et les délibérations. Il explique que les tours de parole seront pris de façon à privilégier les personnes qui s'expriment pour la première fois (1^{er}, 2^e ou 3^e tour). Une durée de trois minutes est accordée à chaque prise de parole.

Alexandre D. Lahaie rappelle la journée d'études et les assemblées générales qui ont eu lieu l'an dernier visant à établir nos priorités de négo et à la FNEEQ menant à l'élaboration des cahiers de négo soumis aux présentes consultations. Le comité exécutif a fait les vérifications afin de s'assurer que l'ensemble de nos priorités établies se retrouve dans les cahiers de négo. Il précise que les demandes plus précises seront

discutées et présentées par la FNEEQ par vagues de consultations au cours des prochains mois, après le dépôt des cahiers de négo à la partie patronale.

Alexandre introduit les invités-es : Josée Déziel et Phil Lagogiannis, du comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ qui présentent les cahiers de négociation sectorielle en mettant l'accent sur les priorités adoptées par le SPPCM. Les cahiers ont été élaborés à la suite d'une tournée de consultations des membres de la FNEEQ, des différents comités FNEEQ ainsi que des conseillersères- et membres des comités de convention afin de dresser un portrait de toutes les problématiques. Ces démarches ont mené à la rédaction d'un document de 70 pages, présenté de façon regroupée dans le cahier de problématiques, puis synthétisé dans le cahier de négociation sectorielle et qui pourra être bonifié par les actuelles consultations. Sans être mises en ordre de priorité, les problématiques sont présentées en sept thèmes : la précarité; la formation continue; la tâche des enseignants-es et son aménagement; les ressources et le financement; l'emploi, l'organisation et les relations de travail; l'autonomie professionnelle; la rémunération; la consolidation et la transformation du réseau.

Josée Déziel précise que la stratégie de négociation de la FNEEQ est de ne pas de faire le dépôt traditionnel d'une liste de demandes afin de ne pas donner à la partie patronale l'ensemble de nos cartes, d'attendre la réponse de la partie patronale à la suite du dépôt du cahier de négo, document qui ressemble d'ailleurs au document déposé par la partie patronale aux dernières négos. Ce document servira à déterminer les demandes que nous formulerons par la suite. Elle souligne que le Comité patronal de négociation des Collèges (CPNC) a refusé que les parties procèdent à un dépôt simultané.

Période de questions (20 minutes)

Jérôme Champagne fait la lecture de la proposition faite par le comité exécutif.

Considérant :

- Les recommandations définies dans le bilan de la négo 2015 SPPCM et FNEEQ ;
- Les priorités et les enjeux dégagés lors de la journée d'étude syndicale du 14 janvier 2019 et des assemblées générales du 5 mars 2019 et du 2 avril 2019 ;
- L'arrimage de nos priorités et nos enjeux locaux avec la liste des problématiques et le cahier de négociation sectorielle ;
- Les vagues subséquentes de consultation qui viendront consolider et préciser les demandes syndicales sectorielles ;

PROPOSITION

Le comité exécutif propose à l'assemblée générale extraordinaire

d'adopter le cahier de négociation sectorielle et la liste de problématiques FNEEQ-CSN y étant reliée.

Jérôme Champagne annonce la tenue d'un comité plénier de 30 minutes et explique la procédure.

- 1) Nicole Lefebvre recommande à l'assemblée.
de modifier le cahier de négociation sectorielle, au troisième paragraphe de la page 8, à la section « L'emploi, l'organisation et les relations du travail » :
« À cet égard, il est impératif de mettre fin aux à certaines pratiques d'imputer aux ressources enseignantes des dépenses qui devraient l'être à d'autres endroits et de ne pas ouvrir les postes... »

- 2) Dahlia Kerba recommande à l'assemblée.
de modifier au cahier de négociation sectorielle l'ordre de présentation des thèmes comme suit :
« La tâche d'enseignement et son aménagement » en premier, « les ressources et le financement » ensuite et tous les autres thèmes par la suite.
 - LA TÂCHE D'ENSEIGNEMENT ET SON AMÉNAGEMENT
 - LES RESSOURCES ET LE FINANCEMENT
 - LA PRÉCARITÉ
 - LA FORMATION CONTINUE
 - L'EMPLOI, L'ORGANISATION ET LES RELATIONS DU TRAVAIL
 - L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE
 - LA RÉMUNÉRATION

- 3) Christopher Pitchon recommande à l'assemblée.
d'ajouter « la diversité culturelle et les personnes immigrantes » à la section « L'emploi, l'organisation et les relations du travail » des cahiers de négociation sectorielle et des problématiques, qui se lira comme suit :
 - au cahier des problématiques, au troisième point à la page 8,
« Plusieurs dispositions de la convention collective ne sont pas inclusives ou sont potentiellement discriminatoires en ce qui concerne la diversité sexuelle, **et** la pluralité des genres, la diversité culturelle et les personnes immigrantes. »
 - au cahier de négociation sectorielle, au troisième paragraphe à la page 8,
« En outre, la partie syndicale tient à affirmer la nécessité de procéder à un examen de la convention collective sous l'angle du respect de la diversité sexuelle, **et** de la pluralité des genres, la diversité culturelle et les personnes immigrantes. »

- 4) Nicole Lefebvre recommande à l'assemblée.
d'ajouter au cahier de négociation sectorielle, un paragraphe à la page 5, à la section « Formation continue » visant à se pencher sur la question des étudiants-es inscrits-es à la formation continue qui devraient être inscrit-es à la formation régulière.

- 5) Dominic Girard recommande à l'assemblée.
de modifier au cahier de négociation sectorielle, au deuxième paragraphe à la page 6, à la section « La tâche d'enseignement et son aménagement » :
« De plus, la charge individuelle ne reflète pas le travail réellement effectué et ses modalités d'application devraient être revues afin de mieux reconnaître la lourdeur liée notamment aux multiples préparations, aux mises à jour technologiques inhérentes à certaines disciplines, aux heures de prestation, au nombre d'étudiantes et d'étudiants et aux particularités inhérentes à certaines activités d'enseignement. »

- 6) Roxana Paniagua Humeres recommande à l'assemblée
d'ajouter au cahier de problématiques un point visant « La création d'une banque de précaires commune à tous les établissements pour simplifier les processus d'embauche et assurer la circulation plus équitable des précaires dans le réseau. »
- 7) Nicole Lefebvre recommande à l'assemblée.
**d'ajouter un préambule au cahier de négociation sectorielle, à la suite du premier paragraphe à la page 4 :
« Veuillez noter que les thèmes et les problématiques soumis sont présentés sans aucune forme de priorisation. »**

PROPOSITION

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Nicole Lefebvre,
de prolonger le comité plénier de 5 minutes et de limiter le temps d'intervention à une minute.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION

Il est proposé par Francis Boudreau, appuyé par Johanne Verge,
de poursuivre le comité plénier de 15 minutes.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION

Il est proposé par Francis Boudreau, appuyé par Jonathan Martel,
d'ajourner l'assemblée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est ajournée à 13 h 55.

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue le 17 septembre 2019**

Suite du point 4. NÉGO 2020 : Consultation sur le cahier de négociation sectorielle

Alexandre D. Lahaie fait le mot de bienvenue et introduit l'objet de l'assemblée, soit la poursuite de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre. Il précise que les amendements qui seront adoptés seront défendus par nos délégués-es à la FNEEQ et qu'il y aura, par la suite, trois vagues de consultation sur les priorités de négo à compter de novembre prochain.

Jérôme Champagne, président d'assemblée, souligne la présence de Jules Pector-Lallemand, stagiaire en sociologie, étudiant en socio à l'Université de Montréal. Il demande à l'assemblée de l'accueillir à titre d'observateur. L'assemblée y consent.

Jérôme explique la procédure d'assemblée et la tenue d'un comité plénier de 15 minutes. Il fait la lecture de la proposition du comité exécutif ainsi que des recommandations exprimées lors du comité plénier de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre.

Questions et interventions.

- 6) Roxana Paniagua Humeres modifie sa recommandation (numéro 6) par :
d'ajouter aux cahiers de problématique un point :
« La liste de précaires qui existe et qui pourrait être utilisée par les Collèges pour alléger le processus d'embauche au point de vue administratif (présentation de tous les diplômes, test de français, etc.) et assurer une circulation plus équitable des précaires dans le réseau. »
- 7) Nicole Lefebvre recommande à l'assemblée.
d'ajouter un préambule au cahier de négociation sectorielle, à la suite du premier paragraphe à la page 4 :
« Veillez noter que les thèmes et les problématiques soumis sont présentés sans aucune forme de priorisation. »
- 8) Nicole Lefebvre recommande à l'assemblée.
d'ajouter au cahier de négociation sectorielle, à la page 7, deuxième paragraphe (section « Tâche d'enseignement et son aménagement ») :
« À cela s'ajoute le manque de reconnaissance et de soutien pour les enseignantes et les enseignants qui font de la recherche ou qui participent à des activités de mobilité au Québec ou à l'international, alors qu'elles et ils contribuent à la valorisation du réseau collégial comme partie intégrante de l'enseignement supérieur. »
- d'ajouter au cahier de problématiques, à la section "La tâche d'enseignement et son aménagement", au point 13 de la page 6 :
« Le soutien institutionnel pour les enseignantes et les enseignants chercheurs au collégial est parfois insuffisant. La reconnaissance des activités de recherche de ces enseignantes et de ces enseignants est parfois même inexistante. »

Fin du comité plénier. L'assemblée vote sur les recommandations à ramener en délibération.

- La recommandation 1 proposée par Nicole Lefebvre est ramenée à la majorité.
La recommandation 2 proposée par Dahlia Kerba est rejetée à la majorité.
La recommandation 2 proposée par Christopher Pitchon est ramenée à la majorité.
La recommandation 4 proposée par Nicole Lefebvre est ramenée à la majorité.
La recommandation 5 proposée par Dominic Girard est ramenée à la majorité.
La recommandation 6 proposée par Roxana Paniagua Humeres est ramenée à la majorité.
La recommandation 7 proposée par Nicole Lefebvre est rejetée à la majorité.
La recommandation 8 proposée par Nicole Lefebvre est ramenée à la majorité.

Délibérations

AMENDEMENT

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Annie Thériault,
de modifier le cahier de négociation sectorielle, au troisième paragraphe de la page 8, à la section « L'emploi, l'organisation et les relations du travail » :
« À cet égard, il est impératif de mettre fin aux à certaines pratiques d'imputer aux ressources enseignantes des dépenses qui devraient l'être à d'autres endroits et de ne pas ouvrir les postes... »

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Dominic Girard, d'ajouter « la diversité culturelle et les personnes immigrantes » à la section « L'emploi, l'organisation et les relations du travail » des cahiers de négociation sectorielle et des problématiques, qui se lira comme suit :

- au cahier des problématiques, au troisième point à la page 8, « Plusieurs dispositions de la convention collective ne sont pas inclusives ou sont potentiellement discriminatoires en ce qui concerne la diversité sexuelle, **et** la pluralité des genres, la diversité culturelle et les personnes immigrantes. »
- au cahier de négociation sectorielle, au troisième paragraphe à la page 8, « En outre, la partie syndicale tient à affirmer la nécessité de procéder à un examen de la convention collective sous l'angle du respect de la diversité sexuelle, **et** de la pluralité des genres, la diversité culturelle et les personnes immigrantes. »

AMENDEMENT MODIFIÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Ann Comtois, d'ajouter au cahier de négociation sectorielle, un paragraphe à la page 5, à la section « Formation continue » visant à se pencher sur la question des étudiants-es inscrits-es à la formation continue qui devraient être inscrit-es à la formation régulière.

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Dominic Girard, appuyé par Jonathan Martel, de modifier au cahier de négociation sectorielle, au deuxième paragraphe à la page 6, à la section « La tâche d'enseignement et son aménagement » :
« De plus, la charge individuelle ne reflète pas le travail réellement effectué et ses modalités d'application devraient être revues afin de mieux reconnaître la lourdeur liée notamment aux multiples préparations, aux mises à jour technologiques inhérentes-liées à certaines disciplines, aux heures de prestation, au nombre d'étudiantes et d'étudiants et aux particularités inhérentes à certaines activités d'enseignement. »

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par Lélia Tabard, appuyé par Karen Robertson, de biffer « technologiques »
REJETÉ À LA MAJORITÉ.

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Roxana Paniagua Humeres, appuyé par Christopher Pitchon, d'ajouter aux cahiers de problématique un point :
« **La liste de précaires qui existe et qui pourrait être utilisée par les Collèges pour alléger le processus d'embauche au point de vue administratif (présentation de tous les diplômes, test de français, etc.) et assurer une circulation plus équitable des précaires dans le réseau.** »

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par Olga Lucio, appuyé par Marc-André Houle, de biffer « équitable » et de le remplacer par « fluide ».
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

AMENDEMENT MODIFIÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Olga Lucio,

d'ajouter au cahier de négociation sectorielle, à la page 7, deuxième paragraphe (section « Tâche d'enseignement et son aménagement ») :

« À cela s'ajoute le manque **de reconnaissance** et de soutien pour les enseignantes et les enseignants qui font de la recherche ou qui participent à des activités de mobilité au Québec ou à l'international, alors qu'elles et ils contribuent à la valorisation du réseau collégial comme partie intégrante de l'enseignement supérieur. »

et d'ajouter au cahier de problématiques, à la section "La tâche d'enseignement et son aménagement", au point 13 de la page 6 :

« Le soutien institutionnel pour les enseignantes et les enseignants chercheurs au collégial est parfois insuffisant. **La reconnaissance des activités de recherche de ces enseignantes et de ces enseignants est parfois même inexistante.** »

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION PRINCIPALE

Le comité exécutif propose à l'assemblée générale extraordinaire

d'adopter le cahier de négociation sectorielle et la liste de problématiques FNEEQ-CSN y étant reliée, tels qu'amendés.

PROPOSITION AMENDÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 13 h 48.

Chantal Lamarre,
Secrétaire d'assemblée

Jérôme Champagne
Président d'assemblée